

*L'ajournement*

Je lui avais en effet demandé, en m'appuyant sur des instances de la Fédération ontarienne de l'agriculture, de députés de l'opposition et d'autres, s'il examinerait avec le ministre responsable de la conversion au système métrique la possibilité de modifier la réglementation afin de permettre l'étiquetage en mesures métriques et impériales. J'avais reçu une réponse très tarabiscotée à la première question. J'ai obtenu une réponse tout aussi tarabiscotée à la question que j'ai posée vendredi dernier. Cela n'est cependant pas inhabituel de la part du ministre de l'Agriculture qui se dit l'ami des agriculteurs, mais ne le montre guère quand il leur refuse une chose aussi simple qu'une modification au règlement pour permettre l'étiquetage dans les deux systèmes. Le ministre a terminé sa réponse en disant: «Le député voudrait nous ramener au XVIII<sup>e</sup> siècle.» Quelle brillante réponse de la part d'un ministre à une question aussi sérieuse.

Je voudrais que le ministre me dise ce qu'il y a de mal à étiqueter dans les deux systèmes, métrique et impérial. Quel mal cela fait-il? C'est bien simple. C'est ce que souhaitent les agriculteurs, car l'étiquetage actuel leur occasionne des dommages à cause d'erreurs de calcul. Les fabricants de produits chimiques seraient très heureux d'étiqueter leurs produits en mesures métriques et impériales. Mais il s'y oppose, lui le ministre de l'Agriculture, le responsable des intérêts des agriculteurs. On trouve tout à fait normal d'avoir un étiquetage dans les deux langues officielles, mais pas dans les deux systèmes, métrique et impérial.

● (1815)

J'aimerais entendre le secrétaire parlementaire m'expliquer non seulement à moi mais aussi aux agriculteurs ontariens et canadiens ce qu'il y a de mal à mettre, sur les étiquettes, les unités dans les deux systèmes ou quel dommage cela peut causer. Avec ce double étiquetage, les jeunes qui comprennent le système métrique peuvent l'utiliser tandis que leurs aînés qui ne le comprennent pas et qui emploient le système impérial depuis tant d'années pourront continuer à le faire sans avoir à se servir d'une calculatrice pour effectuer les calculs compliqués nécessaires. C'est aussi simple que cela. Je suis impatient d'entendre le député chargé de répondre.

**M. Maurice Bossy (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État):** Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir répondre au député de Moose Jaw (M. Neil), qui reconnaît sans aucun doute que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) est fort probablement la personne la plus sensible aux besoins des agriculteurs au Canada.

La conversion des pesticides au système métrique n'a été entreprise qu'après de longues consultations et discussions. Toutes les industries et tous les représentants des différentes organisations de l'agro-alimentaire participant au programme national de conversion au système métrique ont souligné qu'une fois que le système métrique aurait été adopté, il ne fallait utiliser que les mesures métriques.

Le gouvernement ne peut donner son appui à aucune initiative qui entravera la conversion au système métrique. Selon l'expérience d'autres pays du monde, la conversion doit se faire de façon décisive. Cette façon de procéder a été adoptée dans de nombreux programmes de conversion.

Aux fins d'uniformité et pour éviter le plus possible la confusion, le ministère de l'Agriculture a mis au point une série de

tableaux de conversion métrique pour les pesticides et un certain nombre de dépliants expliquant la terminologie métrique utilisée dans différents programmes de culture.

**M. Neil:** Il y avait des erreurs l'an dernier.

**M. Bossy:** Le ministre et son ministère croient que leurs efforts ont porté fruit et que nous avons maintenant surmonté la plus grande partie des difficultés.

Les ministères de l'agriculture des provinces et les fabricants de pesticides agricoles ont également mis sur pied des programmes complets pour aider les agriculteurs à utiliser correctement les pesticides étiquetés selon le système métrique.

Depuis 1979, les gouvernements fédéral et provinciaux appliquent des programmes permanents d'information et de sensibilisation qui, semble-t-il, donnent de bons résultats. En effet, des agriculteurs suivant un cours du soir au Manitoba en 1981 ont subi plusieurs examens. Il s'agissait de voir s'ils étaient en mesure de faire les calculs requis pour la vaporisation, selon le système métrique et le système impérial. Curieusement, le taux d'erreur était beaucoup plus élevé lorsque les calculs avaient été faits selon le système impérial.

Le gouvernement reconnaît que tout changement est suivi d'une période ou d'un processus d'adaptation pénible, particulièrement peut-être pour les agriculteurs qui se servent de différents types de mesures dans leur vie quotidienne. Des agriculteurs en Grande-Bretagne, en Australie et en Nouvelle-Zélande ont trouvé que les avantages du système métrique l'emportaient grandement sur l'irritation temporaire. Je crois qu'il en est de même pour les producteurs canadiens.

J'espère avoir réussi à expliquer pourquoi il faut s'en tenir uniquement au système métrique. S'il fallait revenir à un étiquetage selon les deux systèmes, je considérerais nécessairement cela comme un recul.

● (1820)

LES CHEMINS DE FER—LE TARIF DU PAS DU NID-DE-CORBEAU  
LES RÉOLUTIONS ADOPTÉES PAR LES ASSEMBLÉES  
LÉGISLATIVES S'OPPOSANT AUX CHANGEMENTS PROJETÉS. B)  
LA JUSTIFICATION DE LA POSITION DU MINISTRE. C) LA  
POLITIQUE D'ABANDON DE TRONÇONS FERROVIAIRES

**M. Laverne Lewycky (Dauphin-Swan River):** Le 27 avril dernier, monsieur le Président, j'ai posé au ministre quelques questions au sujet du consensus dans l'Ouest du Canada au sujet du tarif du Nid-de-Corbeau, consensus que le premier ministre (M. Trudeau) tenait absolument à obtenir, avait-il dit, avant de modifier ce tarif. Or, le ministre m'a donné une réponse plutôt absconse qui témoignait qu'il était bien au fait de la question. Mais il ne s'est pas pressé d'agir pour autant. La partie de son cerveau qui comprend ne semble pas très bien communiquer avec celle qui agit.

Je tiens à signaler au secrétaire parlementaire du ministre des Transports (M. Flis) que deux assemblées législatives ont adopté deux résolutions. L'assemblée législative du Manitoba, qui compte des députés conservateurs et néo-démocrates, a adopté la première le 15 mars 1983. L'assemblée législative de la Saskatchewan, qui comprend des députés conservateurs et néo-démocrates, a adopté la seconde le 22 février 1983.

Par ailleurs, le comité de l'agriculture du Manitoba, qui compte des représentants de tous les partis, s'est rendu dans toutes les régions pour y tenir des audiences. Évidemment, ce comité ne compte aucun député libéral. C'est tout simplement